

Brevet de Capacité pour l'Enseignement Primaire (Institutrices-Brevet Supérieur).

Numéro d'inventaire : 1979.35330.1

Auteur(s) : Marie-Louise Pomiès

Type de document : diplôme

Éditeur : Académie de Toulouse (•Toulouse)

Date de création : 1907

Description : Impression N&B, écriture manuscrite à l'encre noire•.

Mesures : hauteur : 338 mm ; largeur : 441 mm

Notes : Diplôme du Brevet Supérieur pour l'Enseignement Primaire décerné à Marie-Louise Pomiès née à Carcassonne dans l'Aude le 9 février 1886. Délivré à Toulouse le 12 novembre 1907, signé par le Recteur de l'Académie de Toulouse. Tampon du Recteur, Académie de Toulouse. Le texte est entouré d'un cadre de décoration avec un décor floral aux quatre coins. Au dos du document, une note manuscrite au crayon bleu : "Melle Pomiès".

Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Toulouse

Nom du département : Haute-Garonne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill.

Lieux : Haute-Garonne, Toulouse

ACADÉMIE DE TOULOUSE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
----------------------------	----------------------	---------------------------------------

BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(INSTITUTRICES. — BREVET SUPÉRIEUR)

Le Recteur de l'Académie de Toulouse, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique,

Vu le Brevet élémentaire délivré à Mad^{lle} Pomies, le 30 octobre 1902,
à Moussoulès, département de l'Hérault;

Vu l'article 21 de la loi du 30 octobre 1886;
Vu les articles 106 et 107 du décret du 18 janvier 1887;
Vu les articles 134 à 144 inclus et 150 à 153 inclus de l'arrêté en date du même jour, complété par l'arrêté du 24 janvier 1896;
Vu les arrêtés du 31 juillet 1897 et du 9 décembre 1901;
Vu le procès-verbal de l'examen subi par l'impétrante dans les conditions déterminées par le décret et les arrêtés susvisés;
Vu le certificat en date du 24 octobre 1902, par lequel la Commission d'examen, siégeant à Toulouse,
département de la Haute-Garonne, pour la 2^e session de 1902, atteste que Mad^{lle} Pomies Marie-Louise
née le 9 février 1886, à Carcassonne, département de l'Aude, a été jugée apte à
obtenir un BREVET SUPÉRIEUR POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Délivre à Mad^{lle} Pomies, le présent Brevet.

Fait à Toulouse, le 24 octobre 1902.

Signature de l'impétrante.
Marié Louise Pomies



Le Recteur de l'Académie de Toulouse.
[Signature]